

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 5 mars 2018, à 18 h, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;  
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absences motivées :

Siège #2 : Madame Manon Lacroix;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Diane Pineault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

#### **Résolution 2018-03-083**

#### **Ordre du jour**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion d'ajournement 5 mars 2018 Ordre du jour**

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Administration :
  1. Mot et suivi du maire;
5. Dépôt de documents :
  1. ;
6. Demandes d'appui :
  1. ;
7. Invitations :
  1. ;
8. Urbanisme :
  1. ;

9. Taxe d'accise 2014-2018 :
  1. ;
10. Caserne de pompiers :
  1. ;
11. Mise aux normes de l'eau potable :
  1. ;
12. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
  1. ;
13. Amélioration rang 3 et route Melucq :
  1. ;
14. Route du Lac-Malcolm;
  1. ;
15. Remplacement du système de réfrigération :
  1. ;
16. Ressources humaines :
  1. ;
17. Réfection Deuxième rang et route Pouliot :
  1. ;
18. Réfection Deuxième rang :
  1. ;
19. Développement résidentiel dans la zone 31R :
  1. Demande de permis de lotissement;
20. Projet de résidence La Seigneurie :
  1. ;
21. Règlements d'emprunt 2013-03, 2014-05, 2016-21 – Financement permanent;
22. Motion – Remerciements – Groupe RPF;
23. Affaires nouvelles :
  1. \_\_\_\_\_;
  2. \_\_\_\_\_;
  3. \_\_\_\_\_;
24. Période de questions;
25. Prochaine réunion – 12 mars 2018;
26. Levée de la séance.

---

**Période de questions :**

Aucune question.

---

---

**Administration – Mot et suivi du maire :**

- 4.1. Une rencontre avec la préfète de la MRC de La Matapédia aura lieu le 8 mars prochain à la salle de conférence du centre communautaire

---

Une rencontre entre le conseil municipal et l'ensemble des employés municipaux est planifiée au centre communautaire le 19 mars prochain à compter de 19 h 30.

Une rencontre sera planifiée entre le secteur Ouest et la MRC de La Matapédia.

---

**Résolution 2018-03-084**

**Développement résidentiel  
dans la zone 31R**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la demande de lotissement de Construction H.L. Thériault concernant le développement résidentiel dans la zone 31R. La demande consiste en la subdivision du lot 6 170 132 en 13 lots dans le but de créer 12 nouveaux terrains de grandeur identique (plus une partie résiduelle) pour son projet de développement résidentiel.

**Résolution 2018-03-085**

**Résolution de concordance et  
de courte échéance  
relativement à un emprunt  
par obligations au montant de  
3 233 000 \$ qui sera réalisé le  
20 mars 2018**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 233 000 \$ qui sera réalisé le 20 mars 2018, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2014-05	85 000 \$
2013-03	347 490 \$
2013-03	262 910 \$
2016-21	1 876 575 \$
2016-21	661 025 \$

**ATTENDU QU'** il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2014-05, 2013-03 et 2016-21, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jimmy Bouillon,

conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 mars 2018;

1. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
2. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
3. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
4. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
5. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
6. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD VALLEE DE LA MATAPEDIA  
15, RUE DU PONT  
AMQUI, QC  
G5J 0E6

**QUE** les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sayabec, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2014-05, 2013-03 et 2016-21 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Résolution 2018-03-086**

**Résolution de soumissions  
pour l'émission d'obligations**

<b>Date d'ouverture :</b>	5 mars 2018	<b>Nombre de soumissions :</b>	3
<b>Heure</b>	11 h	<b>Échéance</b>	4 ans et 3 mois

<b>d'ouverture :</b>		<b>moyenne :</b>	
<b>Lieu d'ouverture :</b>	Ministère des Finances du Québec	<b>Taux de coupon d'intérêt moyen :</b>	2,3963 %
<b>Montant :</b>	3 233 000 \$	<b>Date d'émission :</b>	20 mars 2018

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunts numéros 2014-05, 2013-03 et 2016-21, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sayabec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 mars 2018, au montant de 3 233 000 \$;

**ATTENDU QU'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### **1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

224 000 \$	1,80000 %	2019
229 000 \$	2,00000 %	2020
236 000 \$	2,10000 %	2021
241 000 \$	2,30000 %	2022
2 303 000 \$	2,45000 %	2023

**Prix : 98,71540**

**Coût réel : 2,71562 %**

#### **2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

224 000 \$	1,80000 %	2019
229 000 \$	2,00000 %	2020
236 000 \$	2,20000 %	2021
241 000 \$	2,35000 %	2022
2 303 000 \$	2,50000 %	2023

**Prix : 98,63300**

**Coût réel : 2,78681 %**

### 3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

224 000 \$	1,75000 %	2019
229 000 \$	2,00000 %	2020
236 000 \$	2,10000 %	2021
241 000 \$	2,30000 %	2022
2 303 000 \$	2,45000 %	2023

**Prix : 98,36100**

**Coût réel : 2,80413 %**

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 3 233 000 \$ de la Municipalité de Sayabec soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Résolution 2018-03-087**

**Motion – Remerciements –  
Groupe RPF**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à Groupe RPF pour l'accueil chaleureux et la visite de l'entreprise lors de la rencontre avec les membres du conseil et le comité de développement socio-économique de Sayabec le 27 février dernier.

---

**Période de questions :**

1. Monsieur Michel Durette, résident de la rue Fenderson, se plaint que de la neige a été soufflée sur son terrain.
  2. Les fossés du rang 3 doivent être dégagés.
- 

**Résolution 2018-03-088**

**Ajournement de la séance**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 18 h 39.

Marcel Belzile,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier